

VILLE DE VILLEPARISIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

~~~~~

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à 18 h 00, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Président :

|                               |               |
|-------------------------------|---------------|
| Nombre de membres en exercice | 11            |
| Date de la convocation        | 15 juin 2026  |
| Membres présents              | 7             |
| Membres représentés           | 0             |
| Membres absents               | 4             |
| Secrétaire de séance          | Murielle LANG |

~~~~~

Présents :

Frédéric BOUCHE, Président du CCAS
Laura STRULOVICI, Adjointe au Maire, vice-présidente du CCAS
Patricia DHOTEL, conseillère municipale
Stéphanie BARANGER, Micheline HILAIRE, Estelle PAROUX
Claude SICRE DE FONTBRUNE, conseiller municipal

Absent(e)s excusé(e)s :

Nathalie DACHICOURT, conseillère municipale
Daniel ARNOUD, conseiller municipal
Emilie COOWAR, Audrey MERET

~~~~~

**Conseil d'Administration du CCAS du 30 juin 2026 – Délibération n° 2026-20/06-06**

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 – BUDGET ANNEXE AIDE A DOMICILE**

Le Conseil d'Administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M 22 des établissements sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 10 décembre 2004 portant création d'un budget annexe au budget du C.C.A.S, pour les activités du Service Aide à Domicile, à compter de l'exercice 2005,

VU la délibération du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2026 portant approbation du Budget Primitif Annexe Aide à Domicile,

VU le compte administratif Aide à Domicile 2025,

Entendu l'exposé et la lecture à l'assemblée du Budget supplémentaire Annexe Aide à Domicile 2026 par Monsieur Frédéric BOUCHE, Président,

**DELIBERE**

**Article 1 :**

Le Budget supplémentaire Annexe Aide à Domicile 2026 est adopté, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Investissement : 22 641,94 €

Fonctionnement : 27 301.07 €

**Article 2 :**

Monsieur le Président du C.C.A.S. est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Comptable des finances publiques de Meaux et inscrite au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**Adopté selon le vote suivant :**

**6 votants**

**5 pour**

**1 abstention (M. SICRE DE FONTBRUNE)**

Pour extrait conforme, le 1<sup>er</sup> juillet 2026

**Frédéric BOUCHE**

Président du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale

